Envoyé en préfecture le 03/07/2026
Reçu en préfecture le 03/07/2026
Publié le
ID : 022-212201172-20260630-2026063002-DE

Département des Côtes d'Armor

Lantic
BRETAGNE

Mairie de Lantic
22410

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le 30 juin à dix-neuf heures trente minutes, la commission administrative du CCAS, légalement convoquée, s'est réunie au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de, Monsieur NICOLAS HEURTEL, président.

ETAIENT PRESENTS : Céline LE DORE, Anne-Sophie AUDOUARD, Marygold ULTRÉ, Nicole BATTAS, Marylène MILLET, Christine MORAUD

ABSENTS EXCUSÉS : Arlette COLOMB, Matthieu SAINT-CAST

La séance est levée à 21h00

PLAN CANICULE PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 80 ANS

Mme Céline LE DORÉ informe les membres du CCAS que, conformément aux dispositions des articles L121-6-1 et R121-2 à R121-12 du Code de l'action sociale des familles, le CCAS est tenu de tenir un registre nominatif des personnes âgées et des personnes en situation de handicap résidant à leur domicile et souhaitant y être inscrites.

Dans le cadre du dispositif national de prévention et de gestion des conséquences sanitaires liées aux épisodes de canicule, il convient de recenser en priorité les personnes de plus de 80 ans, notamment celles vivant seules, isolées ou présentant une situation de fragilité.

Ce registre a pour objectif de permettre à la commune et au CCAS de prendre rapidement contact avec les personnes inscrites en cas de déclenchement du plan canicule, afin de s'assurer de leur état de santé et de leur apporter, si nécessaire, une aide ou une assistance adaptée.

Après en avoir discuté, les membres du CCAS, autorisent le CCAS à procéder au recensement des personnes concernées et à actualiser le registre chaque année.

Le Président,
Nicolas HEURTEL

MAIRIE DE LANTIC (Côtes-d'Armor)